



Janvier 2019
Numéro 16

Dans ce numéro

Editorial du Président	1
Changement d'exercice compta .	2
Découvrir la viande de brebis	3
Réunion de bureau	4
Noélie Juge	5
Dons des entreprises	5
Binettes et compagnie	6
CER	7
CSP Terre de Liens	8

Des nouvelles du bercaïl paysan



Notre association est soutenue par



Editorial du Président du Bercaïl Bilan 2018 et perspectives 2019



2018 : Espoirs et déceptions

- **Espoir** : de voir différents partenaires travailler ensemble pour poursuivre la construction du projet (la SA-FER, Terre de Liens, le Bercaïl, le cédant, le premier repreneur, les propriétaires des terrains et de la maison)
- **Déception** : coup de frein de toute cette concertation liée à l'annonce du premier repreneur de l'exploitation d'arrêter son engagement.
- **Espoir** : le cédant repousse sa retraite et reste agriculteur pour permettre le prolongement de la réflexion du Bercaïl sur l'accueil de personnes en situation de handicap ; commencement en avril de la conversion en agriculture biologique de l'exploitation pour anticiper le travail d'un futur repreneur
- **Espoir** : grâce aux relations d'adhérents du Bercaïl, un nouveau repreneur découvre nos projets et vient nous rencontrer en Juin 2018. Romain et Audrey viennent de Poitiers découvrir la ferme et le troupeau en alpage. Après réflexions, ils choisissent de « s'engager dans l'aventure de l'installation ». Début Janvier 2019, ils viendront habiter à St Hilaire de la Côte pour que Romain puisse faire son « parcours à l'installation d'un jeune agriculteur ».

Suite page 2

Changement d'exercice comptable

Nous avons évoqué déjà le changement de l'exercice comptable de l'association. L'assemblée générale portant création du Bercaïl paysan ayant eu lieu le 1er juillet 2017, nous avons de fait défini le premier exercice comptable du 01/07/2017 au 30/06/2018. Anne-Françoise Berger, trésorière du Bercaïl paysan, nous a alertés sur la difficulté d'avoir un exercice comptable à cheval sur deux années civiles. Nous l'avons d'ailleurs vérifié lors des premières demandes de subvention que nous avons réalisées en 2018.

Lors du dernier conseil d'administration, nous avons validé le fait de changer d'exercice comptable pour que celui-ci corresponde à une année civile. Restait à réaliser ce changement en respectant les règles fixées pour les associations loi 1901.

Anne-Françoise a contacté l'URIOPSS pour avoir leur conseil. Il semble qu'il soit possible de réaliser ce changement sans difficulté, car nos statuts ne précisent rien sur ce point. Au cours de la réunion de bureau du 17.12.2018, nous décidons d'arrêter l'exercice en cours en décembre 2018. Ainsi, nous aurons désormais un exercice comptable sur l'année civile, et ce, dès 2019.

- **Espoir** : nouvelle rencontre en juillet avec le Président du conseil départemental qui est venu, à Gillonnay, prendre la mesure du projet ; qui exprime son envie de voir aboutir un beau projet d'accueil dans ce lieu de vie et demande à ses services de donner une réponse rapidement à l'équipe du Bercaïl.
- **Espoir** : la fondation de la caisse locale de Voiron-Saint Marcellin croit en notre projet et nous accorde une subvention conséquente pour créer le poulailler et commencer l'accueil en journée.
- **Déception** que les services du Conseil Départemental n'aient pas répondu avant la fin Décembre. Ils s'engagent toutefois à nous contacter début Janvier 2019.

2019 : Espoirs

- que le Conseil Départemental nous donne une réponse positive pour que nous construisions l'avenir de cet accueil pour personnes porteuses de handicap, en lien avec l'exploitation agricole.
- que l'installation de Romain se concrétise.
- que Terre de Liens nous accompagne dans ce projet hors normes, dans toute sa globalité.
- d'apporter aux personnes porteuses de handicap et à leurs familles, un avenir plus souriant grâce à ce projet innovant de lieu de vie :

une maison pour vivre ensemble / une ferme pour faire ensemble

A bientôt chers adhérents, merci de nous apporter votre soutien et de nous aider à absorber le travail que nous devons fournir.

Que 2019 porte tous ces espoirs !



La viande de brebis, un délice à découvrir.

La viande de bœuf la plus consommée est la viande de vache de réforme. Pourtant, il n'est pas habituel de consommer la viande des brebis de réforme. Nous avons eu la chance, grâce à Mélisa Descottes-Genon de la chèvrerie de Chartreuse, de rencontrer M. Calva qui est professeur à l'Institut des Métiers et Techniques de Grenoble. Celui-ci nous a proposé de prendre en charge la découpe et la valorisation de la viande de deux brebis de réforme.



Nous ne connaissons pas et nous avons donc organisé un repas, le 1er décembre avec quelques membres de l'association pour découvrir les différentes présentations proposées par les apprentis bouchers.

Nous avons été très agréablement surpris par la qualité gustative

de la viande ainsi préparée. Nous avons pu déguster différents morceaux à griller (des pavés, des émincés, des fines tranches pour plancha, des cubes pour fondue ou brochette....). Il y a également des

hachés (steaks, boulettes au curry, merguez) et des morceaux de ragoût.

Le nec plus ultra fut l'épaule de 7 heures qui est un plat longuement mijoté préparé par les



apprentis traiteurs de l'IMT.

Convaincus de la qualité de cette viande et enchantés de pouvoir travailler avec un centre de formation, nous vous proposerons, au cours du mois de janvier, la possibilité de commander ces différents morceaux au kg.

Pour terminer ce bon repas, nous avons goûté la très bonne pogne que monsieur Lagut nous avait offert lors du pucier et qui attendait, dans le congélateur de Raymond, une telle occasion pour nous régaler.



Quelques images pour vous mettre ne bouche



Epaule de 7 heures, mijotée et confite



Pavé à griller



Steaks hachés



Émincés à griller

Réunion de bureau du Bercaïl paysan du 17 décembre 2018

Etaient présents : Raymond Riban - Anne-Françoise Berger – Martine Croisier

=> Anne Françoise a fait les comptes pour l'année 2018. Nous disposons de 8500 euros sur le compte de la caisse d'épargne dont les 2000 euros du FDVA ; 3128 euros sur le compte du crédit coopératif et environ 180 euros en liquide.

=> Raymond nous informe qu'il a envoyé un SMS sur le téléphone portable personnel du Président Barbier. Il s'en est excusé auprès de lui, en l'informant qu'il s'est permis de le faire en l'absence de réponse des personnes du service administratif. En réponse, Raymond a été contacté par Jérôme Charvin, le chef de cabinet du Président du Conseil Départemental. Celui-ci lui a indiqué qu'il reprendra lui-même contact avec nous la deuxième semaine de Janvier.

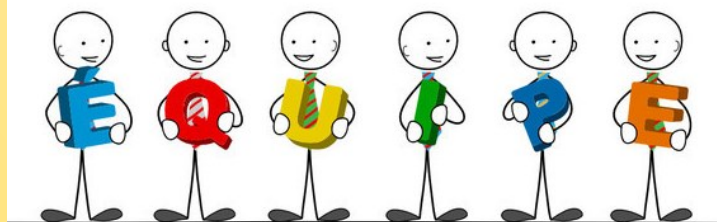
=> Raymond a contacté la directrice de la caisse locale du crédit agricole de La Côte St André pour leur demander s'il leur est possible de financer l'achat d'un chalet sur l'exploitation pour l'accueil des personnes handicapées sur la ferme. Celle-ci lui a indiqué que ce n'est pas possible car notre projet a déjà été soutenu par une autre banque (la caisse d'épargne) et il n'est pas possible qu'un même projet soit soutenu par deux banques. Raymond lui a répondu qu'il sollicitait une subvention, non pas au nom du bercaïl, mais au titre de l'exploitation qui a un compte au crédit agricole. La directrice de la caisse locale semblait peu convaincue. Raymond a donc contacté Dominique Bonardon, pépiniériste, qui est Président de la caisse locale du crédit agricole sud Rhône-Alpes de La Côte St André. Celui-ci a semblé rester ouvert et souhaite qu'on lui fasse parvenir une clé USB présentant notre projet. Dans cette présentation, nous indiquerons aussi que nous les sollicitons pour pouvoir financer l'achat d'un chalet qui sera utilisé pour l'accueil en journée dans un premier temps, puis comme vestiaire ou autre par la suite. Martine se charge de faire le diaporama à mettre sur la clé. Ce diaporama servira à porter une demande devant la fondation du crédit agricole. Raymond pourra éventuellement également contacter Claude Francillon qui est administrateur régional du crédit agricole.

=> Anne-Françoise nous informe que l'argent du FDVA doit être dépensé avant la fin de l'année 2018. Il doit s'agir de dépenses de fonctionnement. Comme nous ne sommes pas encore en activités nous envisageons des dépenses sur les ateliers animaux permettant l'accueil en journée. Pour qu'une dépense soit considérée comme du fonctionnement et non comme de l'investissement, il faut qu'elle soit inférieure à une certaine somme (entre 500 et 800 euros) et que cela concerne du petit matériel. Nous décidons d'acheter de quoi faire un parc pour les poules, des pipettes et râteliers pour les lapins et éventuellement des fourches, des bûches....

=> Nous fixons la date du prochain conseil d'administration. Celui-ci se déroulera le jeudi 10 janvier 2019, à 19h, à Roybon chez les Croisier.

=> Nous discutons des documents que nous a envoyés Chantal Bouvier proposant une organisation de l'accueil en journée. Nous sommes en phase avec ce qu'elle propose qui correspond bien à ce que nous imaginions. Se pose bien sûr la problématique du financement de 1.75 à 2 ETP. Le fonctionnement sera plus facilement financé lorsque le nombre de personnes accueillies sera maximal. Pour cela, on propose dans un premier temps de n'employer qu'1 ETP et de laisser à cette personne ½ journée par semaine pour faire du démarchage et du suivi administratif. Pendant cette phase de démarrage, on solliciterait une aide journalière d'au moins un bénévole pour accompagner le salarié dans l'encadrement des personnes accueillies. On pourrait envisager une période de 3 mois avec ce fonctionnement avant d'augmenter le nombre de salariés quand il y aura plus de personnes accueillies. Nous souhaitons poursuivre notre réflexion sur l'organisation avec Chantal et nous lui proposerons de participer au conseil d'administration à titre consultatif.

=> Nous discutons du site internet. Il reste des difficultés pour actualiser le nouveau site. Il faut pour que cela fonctionne supprimer l'ancien site. Raymond doit voir un de ses amis qui nous accompagne sur ce point.



Notre rencontre avec Noélie JUGE

Noélie est l'une de nos plus anciennes adhérentes et il en est de même pour ses parents qui nous soutiennent dans ce projet.

Originaire de Haute-Savoie, elle suit l'avancement de nos réflexions et est intéressée pour être employée dans la structure que nous souhaitons créer, aussi bien dans le cadre de l'accueil en journée qu'au sein du lieu de vie.

Elle a profité d'un laps de temps entre deux CDD pour venir visiter les lieux à Gillonnay. Noélie assure depuis de nombreuses années de l'accompagnement de personnes handicapées (jeunes ou moins jeunes). Titulaire du BAFA, elle a aussi réalisé beaucoup d'animation au sein de centres de loisir ou de centres de vacances.

Elle a déjà une belle expérience professionnelle avec des remplacements ponctuels réalisés en Foyer d'Accueil Médicalisé, des remplacements dans un IMPro où elle accompagnait les personnes en situation de handicap en entreprise.

Par ailleurs, elle est passionnée par les animaux. Elle gère depuis son plus jeune âge un poney et un âne, auxquels s'est ajouté plus récemment un autre poney. Elle fait chez elle beaucoup de jardinage. C'est une pro de la couture puisqu'elle est la réalisatrice des sacs du bercail paysan que vous avez peut-être achetés



Noélie JUGE

Titulaire d'un BTS Economie Sociale et Familiale, elle a appris lors de cette formation la cuisine, l'entretien des locaux, la gestion du linge, l'aménagement de l'espace intérieur.

Elle a complété cette formation de niveau III, par un diplôme d'Etat dans la même spécialité qui lui a permis s'ajouter à ses compétences, l'accompagnement individuel et de groupe.

Ce qui l'intéresse dans notre projet, c'est le principe d'un lieu de vie familial, avec un petit nombre de résidents et un accueil qui est en lien avec la ferme. Elle se sent en capacité de proposer diverses activités qui favoriseront le développement de l'autonomie des personnes accueillies.

Campagne de demandes de dons auprès des entreprises : vous pouvez nous aider !

Depuis quelques semaines nous travaillons à la réalisation d'une campagne de demande de soutien financier auprès des entreprises locales. Le fait d'être reconnu d'intérêt général leur permet de déduire de leurs impôts 60% du don fait à notre association.

Pour cela, nous avons fait une plaquette pour leur présenter notre projet et solliciter un don. La plaquette est prête. Elle contient notamment l'adresse de notre site Internet sur lequel les entreprises ont accès à un dossier plus détaillé et actualisable sur notre projet.

Nous avons également réalisé une affiche, que l'on peut plastifier, qui sera remise aux entreprises afin qu'elles puissent informer leurs clients de leur soutien financier à notre association. On proposera aussi aux entreprises donatrices de mettre leur logo sur nos supports de communication.

Raymond et Martine se répartissent les plaquettes pour aller démarcher les entreprises locales. Nous réfléchissons à la façon de nous répartir les entreprises. Nous discutons également de la manière de contacter les entreprises : soit par courrier, soit en nous présentant physiquement dans chacune d'elles.

Si vous-même avez des relations particulières avec des entrepreneurs, que vous pouvez leur présenter notre association, notre projet, n'hésitez pas à prendre contact avec l'un des membres du bureau pour que vous soit remise une ou plusieurs plaquettes.

Merci de votre collaboration !

Le don, un partenariat gagnant / gagnant

Parce qu'elle a été reconnue d'intérêt général, un don à l'Association « Le Bercail Paysan » ouvre droit à un avantage fiscal

Pour les entreprises

Les entreprises bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant de leur don, dans la limite de 0,5 pour mille de leur chiffre d'affaires. Si le don effectué va au-delà du plafond de 0,5 pour mille autorisé, l'avantage fiscal peut être reporté sur 5 ans.

Exemple : Un don de 500 € donne droit à une réduction d'impôt de 300 €. Le coût réel du don est donc de 200 €.

Vous pouvez adresser votre chèque libellé à l'ordre de :

Association Le Bercail Paysan.

A l'adresse suivante :
1005 route du Dauphiné -
38260 GILLONNAY

BON D'IMPRIMER :
Nom : _____
Entreprise : _____
Adresse : _____
Montant : _____
Signature : _____

Nous sommes affiliés à :

- ↳ L'UNIFORMES L'Union régionale inter-fédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (qui nous accompagne dans la construction et la mise en œuvre de notre projet)
- ↳ Handiniveau 55 qui fédère les associations isolées ou non avec les personnes en situation de handicap

Nous sommes membres d'affiliation avec :

- ↳ GERPJA (Groupe d'échange et de recherche pour et sur le secteur de l'accueil)
- ↳ Accueil paysan

Notre projet est soutenu par de nombreux professionnels du monde médico-social et répond aux recommandations de la Haute Autorité de Santé.

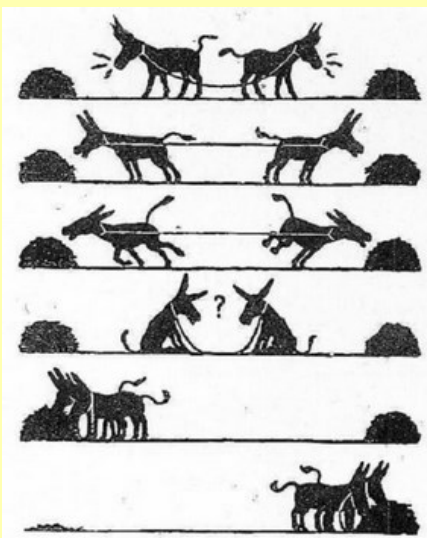
Les binettois



Jean-Baptiste Nedelcu



Luis Fuste



Partageons nos expériences entre nos deux associations pour atteindre nos objectifs.

Nouvel échange avec Binettes et compagnie, de Saint Antoine — Le 17 décembre 2018

Etaient présents : Luis Fuste – Jean-Baptiste Nedelcu - Martine Croisier

=> Nos amis de Binettes ne font plus d'accueil de groupe jusqu'en mars. Il fait froid et il y a peu d'activités au jardin. Ils n'ont qu'une petite pièce et ne peuvent recevoir un groupe sur plusieurs heures. De plus, ils ont fini de transformer les produits de leurs récoltes.

=> Luis et JB continuent d'avoir pour principal objectif l'ouverture d'un lieu de vie. Ils se sont beaucoup rapprochés de l'Arche de Jean Vanier. Ils ont été encouragés en ce sens par les personnes du conseil départemental (M. Duval et Mme Bonnefoy). Ils ont rencontré à plusieurs reprises le responsable des maisons de l'Arche de Jean Vanier dans la région de Grenoble. Il y a 4 maisons type « lieu de vie » (2 à Meylan, une à La Tronche et une à Grenoble). Ils ont proposé la création d'une maison à St Antoine qui serait rattachée à l'Arche de Grenoble, mais le directeur n'est pas favorable, du fait de l'éloignement. Binettes a même proposé uniquement un lien administratif, mais le directeur a refusé. D'ailleurs le directeur de l'Arche de Grenoble les encourage, les soutient mais ne croit pas au modèle « lieu de vie » avec le prix journée qui est proposé. Pourtant, JB lui a parlé de l'association « Grain de blé » qui gère un lieu de vie dans la Sarthe depuis 8 ans. Cette association souhaite même ouvrir un deuxième lieu de vie, une deuxième maison car ils ont beaucoup de demandes et le département les sollicite beaucoup. JB a proposé une rencontre téléphonique entre les personnes de l'Arche de Grenoble et les personnes de Grain de blé. Pour le moment, c'est en stand-by car la responsable régionale de l'Arche souhaite d'abord les rencontrer (cette rencontre est prévue jeudi 20 décembre matin).

=> Lors de notre précédente rencontre, JB nous avait informés qu'il travaillait à la création d'une structure de type centre social à St Antoine. Ce projet est toujours d'actualité mais n'est plus porté par Binettes. Ce projet est devenu un projet communal auquel Binettes s'associe. Actuellement, il y a un comité technique autour de ce projet toutes les 2 semaines pour faire un diagnostic de territoire. Luis participe aux réunions.

=> JB et Luis ont obtenu le don d'un mécène fin juin qui leur a permis de financer deux CDD jusqu'en juin. Il leur a attribué 30.000 euros en mécénat privé. Cela leur a permis de se faire embaucher tous les deux par l'association. JB réfléchit à l'opportunité de faire famille d'accueil pour personnes adultes handicapées et d'être tremplin avant de les accueillir au sein du lieu de vie.

=> Binettes va accueillir une stagiaire d'Arobase qui est un centre de formation de cadres et techniciens de l'économie sociale et solidaire. Cette stagiaire va travailler une journée par semaine sur le projet de Binettes et 30 jours en fin de sa formation pour l'écriture de son mémoire. Son mémoire correspondra au projet que Binettes déposera auprès du Conseil Départemental et des financeurs.

=> Binettes a travaillé sur les tarifs demandés pour accueillir des personnes handicapées, avec les CIVAM de la Drôme. Ils facturent 8 euros par personne accueillie pour 2 heures. Les groupes sont composés d'environ 8 personnes.

=> Luis nous propose de nous renseigner sur le Leader Fond européen qui finance des activités sociales et culturelles en zone rurale. Il y a des antennes locales dans les différents territoires.

Rendez-vous à CERFRANCE à St Etienne de St Geoirs mercredi 19 décembre 2018



Cette rencontre s'est tenue dans les locaux de CER à St Etienne de St Geoirs et s'est déroulée en présence de Charlie Beboua et Vincent Bureau pour CER et Anne-Françoise Berger et Raymond Riban pour le BERCAIL PAYSAN. L'objet de la rencontre était de confronter les attentes des uns et des autres pour proposer une offre de service adaptée

=> M. Beboua demande de clarifier au préalable si le BERCAIL PAYSAN est une association à but lucratif ou non. En effet, si elle est à but non lucratif, cela a 2 conséquences : d'une part, elle n'est pas soumise à l'impôt ; d'autre part, elle ne doit pas rentrer en concurrence avec des organismes à but lucratif présents dans le même périmètre (20/30 km).

=> Nous leur communiquons que l'association est reconnue d'intérêt général par les services fiscaux. Cela permet aux donateurs de bénéficier de réductions fiscales. Il nous indique que de ce fait, nous n'aurions pas à demander un rescrit aux impôts (autorisation d'exercer sur un territoire). Il a aussi été rappelé que nous pouvons avoir 2 activités différentes : le lieu de vie et l'accueil en journée.

Nous souhaitons être suivis par un service comptable pour alléger et sécuriser le travail de la trésorière et surtout sous-traiter, dès 2019, les écritures de fin d'exercice et établir les bulletins de paie. Nous avons également besoin d'un interlocuteur à qui soumettre certaines questions juridiques et fiscales qui peuvent se poser au fil du temps. Après avoir analysé la façon de travailler d'Anne-Françoise, le CER estime que le plus opportun est de s'équiper de l'application qui permet de saisir la comptabilité à distance « comptanet » : coût 16,50€ HT par mois soit 237.60€ TTC par an. Pour cela, il faudra qu'Anne-Françoise suive une formation de 2 fois 2h30 pour un coût de 324,00€ TTC. Le service proposé par CER pour la clôture des comptes annuels (conception, rédaction et présentation au bureau des documents de fin d'exercice) coûtera au bercail 1367,00€ TTC par an. Cette proposition financière inclut la possibilité de demander des attestations comptables nécessaires aux organismes partenaires, dans la mesure où cela ne demande pas des heures de travail spécifiques à CER. CER propose également un service de point financier intermédiaire pour un coût de 250,00€ la ½ journée. Une proposition de contrat va nous être envoyée, que nous pourrions soumettre aux membres du CA. Si nous en sommes d'accord, ce travail en lien avec CER pourra débuter d'ici la fin du premier trimestre 2019 (une fois que nous aurons suffisamment de mouvements financiers pour alimenter la formation au logiciel).

CER



CERFRANCE est un organisme qui pratique le conseil et l'expertise comptable.

Créée en 2011, l'agence de Cer-france Saint Etienne de Saint Geoirs, encadrée par Mr BE-BOUA, **Expert Comptable**, accueille aujourd'hui 18 collaborateurs **aux compétences pluridisciplinaires** : conseillers d'entreprise, juristes, comptables, gestionnaires de paie.



CER attire notre attention sur le fait que pour toute manifestation que nous organisons où il y a une caisse (comme le pucier, par exemple), il faut un reçu signé du bercail et des exposants, un cahier numéroté pour la buvette où TOUT est inscrit.

Ces obligations sont demandées par les impôts notamment par le fait que nous soyons à but non lucratif et reconnus comme organisme d'intérêt général.

Notre projet analysé par le Comité de Suivi de Projet (CSP) de Terre de Liens — vendredi 21 décembre 2018

Le CSP est un groupe de bénévoles, accompagnés de quelques administratives de TDL, qui analyse les projets de reprise agricole après qu'ils aient été présentés par le groupe local qui accompagne le porteur de projet. L'objectif est de réaliser une première réflexion sur la faisabilité et identifier les questionnements et les points de blocage pour que le porteur de projet et le groupe local puissent retravailler le sujet avant la présentation au conseil d'administration régional de TDL.

Ce comité s'est réuni le 21 décembre pour étudier notre projet alliant d'une part la reprise de l'exploitation par Romain Poureau et d'autre part l'utilisation de la maison des parents Riban pour créer le lieu d'accueil.

Etaient présents dans ce comité **MARIE-NOELLE GEMONET, ROBERT DELAGE, DANIEL MORE, MARIE LE ROY, AUDE CREQUY, MARC BARNY et DANIEL RODINSON** qui est l'animateur, pour TDL, ayant en gestion notre projet.

Ils ont énoncé les **Points de vigilance suivants** :

- Quel financement pour les travaux dans la maison ?
- Ils considèrent qu'il y a encore beaucoup de travail à fournir par le groupe local dans l'instruction. Le Projet agricole est très détaillé, mais il manque des détails sur le bien lui-même et la gestion du patrimoine.

Les suites à donner :

Le groupe local poursuit l'instruction, il creuse les questionnements soulevés par le CSP et sollicite le Conseil d'administration de TDL pour avis et points de vigilance. Notre dossier devrait être présenté au conseil d'administration régional de TDL le 1er février 2019.

Ils souhaitent que l'on soit plus explicite sur l'**Enjeu d'une acquisition par Terre de Liens** :

Il faut que l'on clarifie ce point dans la fiche d'instruction. Qui est demandeur d'un achat par Terre de Liens. Pourquoi ?

Il faut que l'on fasse apparaître les alternatives. Si l'achat ne se fait pas par Terre de Liens, que se passe-t-il ? Il faut que l'on indique également dans quelle urgence se situe ce projet ? En effet, si on sollicite des subventions de la collectivité, l'acquisition prend du temps.

Il faut que l'on soit plus précis sur les **travaux à réaliser** :

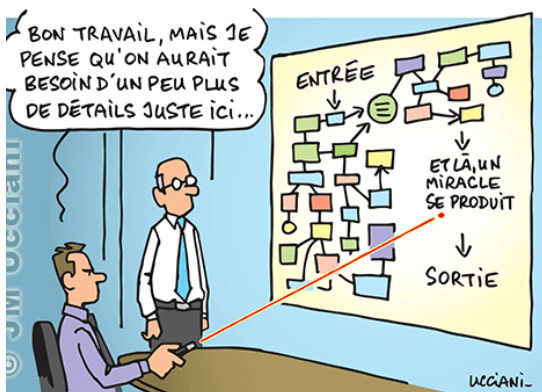
Quel type de travaux à effectuer, chiffrage, financement. Faire apparaître les démarches entreprises pour le financement dans le dossier d'instruction. Il faut proposer un plan et des photos et le projet d'occupation.

Toujours dans la **Gestion du patrimoine, si TDL fait l'achat** :

Le loyer de la maison que nous avons proposé paraît faible (prix moyen au m² à Gillonnay : 7,5€ soit pour 250m², 22 500 €/an. Nous avons proposé 1000 euros par mois pour la location de la maison et de ses dépendances. Il nous demande de justifier le montant annoncé.

Pour le montant du fermage (terres et bâti), il nous rappelle que cela dépend de l'arrêté préfectoral de l'Isère. Il nous demande de leur fournir la fourchette du fermage et de détailler le fermage par parcelle en fonction de la qualité des terres.

Nous préparons une réponse écrite à toutes ces interrogations en développant nos arguments. Nous organisons également une visite sur site pour tous les membres de Terre de Liens qui le souhaitent, notamment pour les membres du CSP, mais pas seulement. Cette visite-rencontre aura lieu le vendredi 25 janvier après midi.



Sur la ferme du Bercail

En ce moment assez peu d'activités sur la ferme. Les animaux sont à l'intérieur. Il faut leur distribuer le foin, le grain et veiller à ce qu'ils aient de l'eau. C'est majoritairement Raymond qui s'occupe de cette partie, avec de l'aide ponctuelle d'adhérents. Yannick, accompagné régulièrement par des adhérents volontaires, veille à la bonne santé des

pieds du troupeau, le piétin étant le pire ennemi de ces derniers. Nous poursuivons la vente de viande d'agnelles en caissettes et comme nous vous l'avons présenté dans l'article de la page 3, nous espérons pouvoir bientôt proposer de la viande de brebis à la commercialisation. Nous attendons Romain et Audrey qui ne seraient tarder.... Et nous nous en réjouissons.

Le Bercail Paysan

Lieu de vie et d'activités agricoles
1005 route du Dauphiné, 38260
Gillonnay
Président : Raymond RIBAN
Trésorière : Anne-Françoise BERGER
Secrétaire : Martine CROISIER

